

NOTICE DESCRIPTIVE DE SÉCURITÉ

DEMANDEUR

Dénomination : COMMUNE DU GRAU DU ROI
N° SIRET : 213 001 332 00146
Représentant : Monsieur Robert CRAUSTE - Maire
Adresse : 1, Place de la Libération
Code postal : 30 240
Commune : Le Grau du Roi

ÉTABLISSEMENT

Nom : CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PHARE DE L'ESPIQUETTE
Adresse : Lieu-dit L'Espiguette - parcelle cadastrale CZ 10
Code postal : 30 240
Commune : Le Grau du Roi
Maître d'Ouvrage : Commune du Grau du Roi
représentée par M. Le Maire Robert CRAUSTE
Maître d'œuvre : SARL A+P Architectes Associés
34 Place des Prêcheurs - 13 100 Aix-en-Provence
Organisme de contrôle : BUREAU VÉRITAS
chargée d'affaire : Mme C. DAMONNEVILLE
Le Forum Bât H - 32, rue Maillet Stevens
CS 88270 - 30 942 Nîmes Cedex 9

NATURE DES TRAVAUX

- Construction neuve Aménagement intérieur
 Extension Modification d'une construction existante

Le projet consiste en l'aménagement d'un centre d'interprétation dans le Phare de l'Espiguette, Monument historique classé par arrêté du 09 octobre 2012.
Il s'inscrit dans le projet, plus vaste, de valorisation éco-touristique du Phare et de son site.

Informations complémentaires :

Quant à l'usage de la Cour intérieure du Phare, cet espace n'est pas un espace d'exposition permanente (comme l'est le jardin au-devant du phare) mais un simple espace de cheminement pour le public qui y transitera pour rejoindre les deux ensembles bâtis formant l'ensemble Phare.
Néanmoins, la maîtrise d'Ouvrage souhaite ponctuellement que cette cour puisse servir à organiser des événements (de type soirées culturelles avec un public limité). Des dossiers spécifiques seront déposés pour chaque événement organisé et la maîtrise d'Ouvrage fera appel à une société spécialisée pour gérer les questions de sécurité et d'accessibilité lors de ces manifestations.

A - RENSEIGNEMENTS NATURE ÉTABLISSEMENT

Activité(s) :
Principale : TYPE Y - Musée
Annexe : TYPE T - Jardin avec exposition permanente

Étages	Hauteur	Type de locaux	Surfaces (m2)	Effectif public	Effectif personnel	TOTAL
Jardin	0.00	TYPE T	290	32	2	34
Rez-de-chaussée	+ 0.77	TYPE Y	223	45	0	45
R+1 (chambre de service)	+ 18.80	TYPE Y	7			
R+2 (pléca + terrasse)	+ 22.15	TYPE Y	24	10	1	11
EFFECTIF CUMULÉ				87	3	90

Pour les visites dans la tour du Phare (R+1 et R+2), l'effectif pris en compte est supérieur au calcul donné par l'application du ratio visiteurs/surface, en effet la MOA souhaite organiser des groupes de 10 personnes par visite, encadrées par un accompagnateur.

Classement proposé : **TYPE Y 5ème Catégorie**

B - STRUCTURES (art. PE 5)

Les structures des bâtiments ne sont pas concernées par les travaux.

Hauteur du plancher au dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des véhicules de secours : +22,15 mètres

C - ISOLEMENT (art. PE 6)

Hauteur du plancher au dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des véhicules de secours : +22,15 mètres

Tiers contigus : sans objet
Tiers supposés : sans objet
Tiers dominant la couverture : sans objet

Nature des matériaux / Résistance au feu des structures :

- Murs extérieurs en maçonnerie traditionnelle épaisse CF3H par construction.
- Murs intérieurs en maçonnerie traditionnelle CF1H par construction.
- Murs des locaux techniques et/ou de rangement en maçonnerie traditionnelle doublée CF2H.
- Plancher intermédiaire dans la tour du phare en construction traditionnelle CF2H par construction
- Couverture en tuiles de terre cuite sur charpente bois traditionnelle.

D - ACCÈS DE SECOURS (art. PE 7)

Les bâtiments du Phare sont accessibles depuis la voie publique (Route de l'Espiguette) et par la voie de desserte du parking situé au revers des bâtiments annexes et qui amène également au sémaphore voisin.

PC 40

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE

VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES

INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place des Prêcheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAUN
6, rue Sté Eugénie - 30 000 Nîmes

Payagiste :

AGENCE THOMAS GENTILINI
2064, Chemin de Régomel
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :

PHILIPPE BELIN

21, rue Beaurépublic - 75 010 Paris

Scénographe :

FLAVIO BONUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :

IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'Ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui sont pas des plans de géométrie.

DROITS

Le dossier est soumis pour avis à la maîtrise d'ouvrage. Il ne peut être utilisé pour l'obtention d'un permis de construire sans l'aval de la maîtrise d'ouvrage. L'entrepreneur devra établir son propre état des lieux des ouvrages et des équipements existants sur le site, et ce avant de commencer les travaux. La maîtrise d'ouvrage ne peut être tenue responsable de l'absence de conformité des ouvrages existants. Ce dossier est destiné à servir de référence et non de plan de travail. Les plans de travail doivent être établis par le maître d'ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021

PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 2

E - LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS (art. PE 9)

Locaux à risque moyen :

- Locaux de rangement en RDC : Parois CF 1H et bloc porte CF1/2H + fp
- Locaux techniques en RDC : Parois CF 2H et bloc porte CF1H + fp

Ces locaux donnent sur des salles d'exposition accessibles au public.

F - STOCKAGE ET UTILISATION D'HYDROCARBURES (art. PE 10)

Sans objet

G - DÉGAGEMENTS (art. PE 11)

Espaces	Surfaces	Efficatif	Dégagements	Commentaires
INTÉRIEURS	Salles 01 à 09	27	4 X 1UP	2 portes à 2 vantaux de 65cm à commande simple 2 portes à 1 vantail de 100cm Les portes s'ouvrent vers l'intérieur (eff. < 50p)
	Salle Ingénieur	3	1UP	1 porte à 2 vantaux de 65cm à commande simple La porte s'ouvre vers l'intérieur (eff. < 50p)
	Salle expo temporaire	3	1UP	1 porte à 2 vantaux de 65cm à commande simple La porte s'ouvre vers l'intérieur (eff. < 50p)
	Salle pédagogique	46,5	3 X 1UP	3 portes à 1 vantail de 102cm Les portes s'ouvrent vers l'intérieur (eff. < 50p)
	Tour du Phare	39,5	1UP	1 porte à 2 vantaux de 65cm à commande simple La porte s'ouvre vers l'intérieur (eff. < 50p)
EXT	Jardin du Phare	290	3 X 3UP	3 Passages libres de 181cm à 193 cm
	Cour intérieure	284	1 X 4UP	La cour n'est qu'un espace de circulation 1 portail à 2 vantaux de 124cm

NB : Le calcul de l'effectif du public dans les salles de la tour du Phare est donné sur déclaration du MOA, il est légèrement supérieur au ratio visiteurs/surface.

H - CONDUITS ET GAINES (art. PE 12)

Sans objet.

I - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS (art. PE 13)

- Sols M3 et sols existants incombustibles
- Parois M2
- Plafonds M1
- Mobilier d'exposition et éléments de décoration M1

J - DÉSENFUMAGE (art. PE 14)

Sans objet.

K - INSTALLATIONS DE CUISSON (art. PE 15 à PE 18)

Sans objet.

L - CHAUFFAGE - VENTILATION (art. PE 20 à PE 23)

Les installations de chauffage et de ventilation respecteront les articles CH.

M - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (art. PE 24)

Il s'agit d'installations neuves.
Elles respecteront les articles EI.

N - ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ (art. PE 24 §2)

Blocs autonomes pour le balisage et l'ambiance

O - ASCENSEURS - ESCALIERS MÉCANIQUES (art. PE 25)

Sans objet

P - MOYEN D'EXTINCTION (art. PE 26)

- Bouches et poteaux d'incendie, points d'eau : Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux.
- Robinets d'incendie armés, colonnes sèches, colonnes en charge : sans objet.
- Installations d'extinction automatique à eau (de type sprinkler ou par brouillard d'eau) : sans objet.
- Installations d'extinction automatique (ou à commande manuelle) : gaz, poudre, etc... :
 - Extingueurs CO2 à proximité des TGBT
 - Extingueurs à EAU dans les autres locaux (extincteurs à eau pulvérisée 6L à raison de 1/200m², distants de 15m maxi)
- Dévertoirs ponctuels, éléments de construction irrigués, rideaux d'eau, etc. : sans objet.

Q - ALARME - ALERTE ET CONSIGNES (art. PE 27)

Alarme de type 4 : dispositifs sonores + commandes manuelles près des issues.
Alerte par téléphone urbain.

DEMANDE DE DÉROGATION (adaptation des règles de sécurité R123-13 et GN4) :

nombre : 2
Voir fiche(s) annexée(s) au présent document.

Je soussigné, M. Robert CRAUSTE, Maire de la Commune du Grau du Roi, Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Date et signature :



'12 AVR. 2021

MATRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE

VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place des Prêcheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAJUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486 Chemin de Régénat
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaurepaire - 75 010 Paris

Scénographe :
FLAVIO BONIUCCELLI
113, Rue du Chemin Vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :
IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'Etat des lieux sont révisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'Ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS

Ce document a été vu en dessin d'adhésion. Il ne peut être utilisé par l'entrepreneur en charge du projet pour évaluer les ouvrages. L'entrepreneur devra réaliser son propre état de mesure des ouvrages et l'apporter en plan sur le site. Il est interdit de commander les dessins ou les plans de l'architecte. Ce dessin est révisé d'après un plan d'Etat des lieux fournis par le maître d'Ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 3

DEMANDE DE DÉROGATION SÉCURITÉ INCENDIE N°01

PC 40

DEMANDEUR

Dénomination : COMMUNE DU GRAU DU ROI
N° SIRET : 213 001 332 00146
Représentant : Monsieur Robert CRAUSTE - Maire
Adresse : 1, Place de la Libération
Code postal : 30 240
Commune : Le Grau du Roi

ÉTABLISSEMENT

Nom : CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PHARE DE L'ESPIQUETTE
Adresse : Lieu-dit L'Espiguette - parcelle cadastrale Cz 10
Code postal : 30 240
Commune : Le Grau du Roi
Maître d'Ouvrage : Commune du Grau du Roi
représentée par M. Le Maire Robert CRAUSTE
Maître d'œuvre : SARL A+P Architectes Associés
34 Place des Prêcheurs - 13 100 Aix-en-Provence
Organisme de contrôle : BUREAU VÉRITAS
chargée d'affaire : Mme C. DAMONNEVILLE
Le Forum Bât H - 32, rue Maillet Stevens
CS 88270 - 30 942 Nîmes Cedex 9

Date et signature du demandeur :

12 AVR. 2021



OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Dans les établissements dont le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de 8 mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers le ou les escaliers doivent être encloisonnés dans une cage coupe-feu de degré 1 heure avec des portes pare-flammes de degré 1/2 heure.

Le plancher du dernier niveau accessible au public, dans la tour du Phare, se situe à 22,15m. Or, il est impossible d'encloisonner l'escalier de la tour du Phare.

MOTIF DÉROGATOIRE INVOQUÉ

Conservation du Patrimoine, préservation d'un bâtiment classé au titre des monuments historiques ou/et dans un périmètre de protection du patrimoine architectural.

Arrêté de classement Monument Historique du 09 octobre 2012 en annexe du présent dossier. Référence notice de classement : PA30000089.

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Il faut souligner le caractère exceptionnellement homogène de l'ensemble construit formé par la tour du Phare et ses bâtiments annexes. Cette rare qualité a valu que cet ensemble soit classé Monument Historique par arrêté du 09 octobre 2012 : la tour en totalité, les façades et toitures des logements et bâtiments annexes, la cour avec son pavage, le puits, les murs de clôture et le terrain d'assiette de son enclos, situé sur la parcelle n°10. L'intégrité des dispositions distributives de la Tour du Phare a motivé le fait qu'elle soit le seul élément de cet ensemble dont les intérieurs sont également classés.

Il est donc totalement in-envisageable de modifier ces dispositions par des aménagements rapportés permettant d'encloisonner cette circulation verticale.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE

VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES

INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place des Prêcheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486, Chemin de Régnaud
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaupaire - 75 010 Paris

Scénographe :

FLAVIO BONIUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :

IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'Ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS

Ce document n'est pas un dessin d'architecture. Il ne peut être utilisé par l'empreunteur en charge du projet pour effectuer ses ouvrages. L'empreunteur devra réaliser son propre plan de travaux. L'entrepreneur devra réaliser son propre plan de mesures des ouvrages et respecter les prescriptions de la notice de conservation. Les plans de travaux et de mesures doivent être réalisés en collaboration avec le bureau d'études fluides et le bureau d'études graphiques. Ce document est la propriété de l'architecte. Ce document est strictement confidentiel et ne doit être communiqué qu'à la maîtrise d'Ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021

PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 4

DEMANDEUR

Dénomination : COMMUNE DU GRAU DU ROI
 N° SIRET : 213 001 332 00146
 Représentant : Monsieur Robert CRAUSTE - Maire
 Adresse : 1, Place de la Libération
 Code postal : 30 240
 Commune : Le Grau du Roi

ÉTABLISSEMENT

Nom : CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PHARE DE L'ESPIQUETTE
 Adresse : Lieu-dit L'Espiguette - parcelle cadastrale CZ 10
 Code postal : 30 240
 Commune : Le Grau du Roi
 Maître d'Ouvrage : Commune du Grau du Roi
 représentée par M. Le Maire Robert CRAUSTE
 Adresse : SARL A+P Architectes Associés
 34 Place des Prêcheurs - 13 100 Aix-en-Provence
 Organisme de contrôle : BUREAU VÉRITAS
 chargée d'affaire : Mme C. DAMONNEVILLE
 Le Forum Bât H - 32, rue Mallet Stevens
 CS 88270 - 30 942 Nîmes Cedex 9

OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-4 du Code de la construction et de l'habitation, les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de 8 mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes selon les dispositions prévues aux articles CO 2 (§ 1 et 2) et CO 3 (§ 2 et 3, premier alinéa). Ces baies doivent ouvrir sur des circulations horizontales communes ou sur des locaux accessibles au public.

Le plancher du dernier niveau accessible au public, dans la tour du Phare, se situe à 22,15m. La façade de la Tour du Phare n'est pas accessible aux pompiers.

MOTIF DÉROGATOIRE INVOQUÉ

Conservation du Patrimoine, préservation d'un bâtiment classé au titre des monuments historiques ou/et dans un périmètre de protection du patrimoine architectural.

Arrêté de classement Monument Historique du 09 octobre 2012 en annexe du présent dossier
 Référence notice de classement : PA30000089.

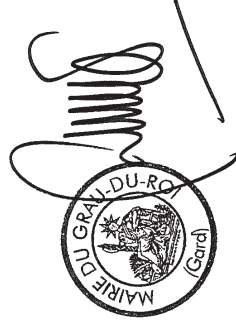
JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Il faut souligner le caractère exceptionnellement homogène de l'ensemble construit formé par la tour du Phare et ses bâtiments annexes. Cette rare qualité a valu que cet ensemble soit classé Monument Historique par arrêté du 09 octobre 2012 : la tour en totalité (intérieurs), les façades et toitures des logements et bâtiments annexes, la cour avec son pavage, le puits, les murs de clôture et le terrain d'assiette de son enclos, situé sur la parcelle n°10.

Il n'est pas envisageable de modifier les élévations de la tour du Phare (dans laquelle se situe le plancher haut accessible au public à plus de 8m) pour créer des baies accessibles aux moyens de secours. En l'état elles ne présentent pas les caractéristiques dimensionnelles minimales pour satisfaire aux exigences réglementaires.

Les façades de la tour du Phare ne sont, quoi qu'il en soit, pas accessibles aux engins de secours. Les murs de clôture du jardin et de la cour intérieur étant classés Monuments historiques ainsi que le sol de ces espaces, il n'était pas possible de les modifier pour permettre l'accès des véhicules pompiers.

Date et signature du demandeur : 12 AVR. 2021



MATRICE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
 Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
 30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE

VALORISATION
 ÉCO-TOURISTIQUE DU
 PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :

A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
 34, Place des Prêcheurs
 13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :

ATELIER A+UN
 6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :

AGENCE THOMAS GENTILINI
 2486 Chemin de Régarnat
 13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographie :

PHILIPPE BELIN
 21, rue Beaurepaire - 75 010 Paris

Scénographe :

FLAVIO BONIUCCELLI
 113, Rue du Chemin Vert
 75011 Paris

Bureau d'études fluides :

IGRAT
 9, allée des bouleaux
 84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont révisés à l'après les documents fournis par la mairie d'Avignon et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS

Ce document a été en vertu de l'article L. 100-1 du Code de l'urbanisme, et ne peut être utilisé par l'entrepreneur en charge de l'ouvrage pour évaluer les ouvrages. L'entrepreneur devra réaliser son propre relevé de mesure des ouvrages et l'apporter en tant que tel, et ce avant de commencer les travaux sur le site. Ce document est communiqué en vertu de l'article L. 100-1 du Code de l'urbanisme, et ne peut être utilisé pour l'évaluation des ouvrages. Ce document est communiqué en vertu de l'article L. 100-1 du Code de l'urbanisme, et ne peut être utilisé pour l'évaluation des ouvrages. Ce document est communiqué en vertu de l'article L. 100-1 du Code de l'urbanisme, et ne peut être utilisé pour l'évaluation des ouvrages.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
 PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 5

DGPRSP/SDMHEP/DPW/HBZ/2012-1656

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° **47** portant classement au titre des monuments historiques du phare de l'Espiguette au GRAU-DU-ROI (Gard)

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2011 portant inscription en totalité du phare de l'Espiguette,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 14 juin 2011,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 18 juin 2012,

Vu la note d'adhésion au classement du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en date du 24 juillet 2012,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation du phare de l'Espiguette au GRAU-DU-ROI (Gard) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison du caractère exceptionnellement homogène de cet ensemble construit entre 1865 et 1869 sous la direction de l'ingénieur des Ponts Charles Lenthéric, caractéristique des techniques d'excellence du service des Phares et Balises dont le grand programme d'équipement des côtes françaises est alors en plein développement, et de l'importance de ses dispositifs techniques et de son optique,

arrêté :

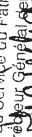
Article 1^{er} : Est classé au titre des monuments historiques le phare de l'Espiguette, à savoir la tour en totalité, les façades et toitures des logements et bâtiments annexes, la cour avec son pavage, le puits, les murs de clôture et le terrain d'assiette de son enclos, situé sur la parcelle n°10 au lieu-dit l'Espiguette sur la commune du GRAU-DU-ROI (Gard), d'une contenance de 1045 m², figurant au cadastre section CZ et appartenant à l'État (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – Direction interrégionale de la mer Méditerranée, 23 rue des Phocéens à MARSEILLE) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 12 octobre 2011 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le **09 OCT. 2012**

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur Général des Patrimoines
et par délégation
Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines


Isabelle MARECHAL

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la
Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE
VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE
AT ERP

**INFORMATIONS SUR LES
INTERVENANTS**

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place de Précheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486, Chemin de Réginald
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaurepaire - 75 010 Paris

Scénographe :
FLAVIO BONIUCCELLI
113, Rue du Chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :
IG&AT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

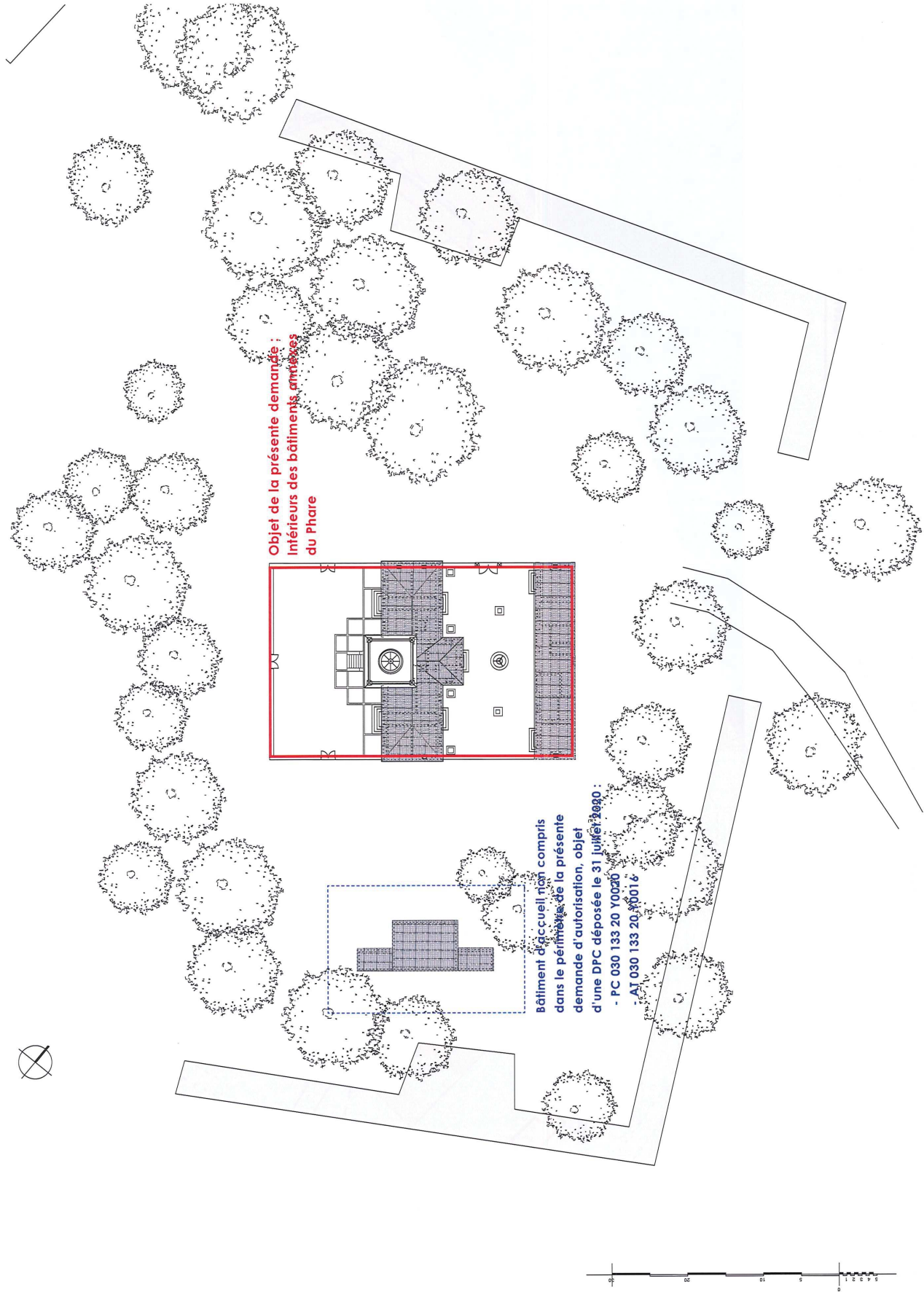
DOCUMENTS SOURCES
Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après
les documents fournis par le maître d'Ouvrage
et les relevés de principe de l'architecte qui ne
sont pas des plans de géométrie.

DROITS
Ce document n'est pas un dessin d'exécution. Il ne peut
être utilisé par l'empreunteur en charge du projet pour
établir ses ouvrages. L'empreunteur devra vérifier son
propriété de toutes les données et respecter son
sur le site et de toutes les communications, données par
le maître d'Ouvrage, et de toutes les données par
l'Agence graphique et technique. Ce statut est la propriété
de l'architecte. Ce statut est réservé à usage de plan d'état
des lieux fournis par le maître d'Ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP
ECHELLE : N° 6

NB : Les accès extérieurs sont décrits dans une demande d'autorisation spécifique AT 030 133 20 Y0015 déposé en mairie du Grau du Roi le 31/07/2020



MAÎTRISE D'OUVRAGE
Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE
VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE
AT ERP

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
54, Place de Pêcheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486, Chemin de Régonat
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaurepaire - 75 010 Paris

Scénographe :
FLAVIO BONIUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75001 Paris

Bureau d'études fluides :
IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES
Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'Ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS
Ce document n'est pas un dessin d'exécution, il ne peut être utilisé par l'entrepreneur en charge du projet pour effectuer les ouvrages. L'entrepreneur devra réaliser son propre jeu de mesures des ouvrages et respecter les contraintes de réalisation des ouvrages. Il est recommandé de faire appel à un expert pour valider les cotations ou l'échelle graphique ultérieurement. Ce dessin est la propriété de l'architecte. Ce dessin est réalisé à partir d'un plan d'état des lieux fournis par le maître d'Ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 8



PROJET - DÉTAILS SUR LA TOUR DU PHARE

PC 40

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la
Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE

VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES

INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place de Foch
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486, Chemin de Régonal
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaucapitaine - 75 010 Paris

Scénographe :
FLAVIO RONIUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :
IGBAT
9, allée des boulevards
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après
les documents fournis par la maîtrise d'ouvrage
et les relevés de principe de l'architecte qui ne
sont pas des plans de géométrie.

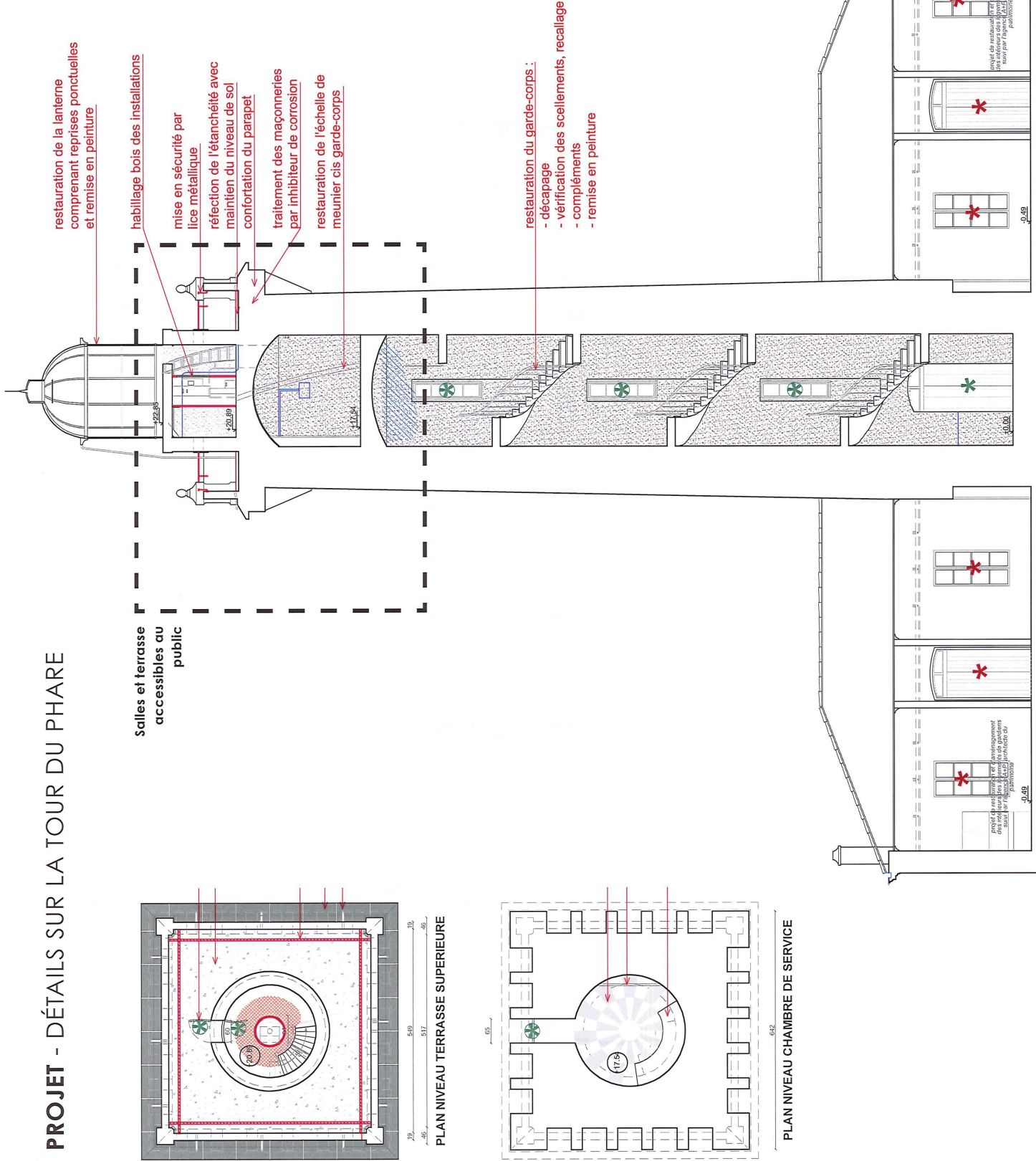
DROITS

Ce document n'est qu'un dessin d'exécution. Il ne peut
être utilisé par l'entrepreneur en charge du projet pour
exécuter les ouvrages. L'entrepreneur devra établir son
propre relevé de mesures des ouvrages et supports existants
et le faire valider par la maîtrise d'ouvrage. Les plans de
coupages, les plans de détail, les plans de fabrication ou
l'échelle graphique s'inscrivent. Ce dessin est la propriété
de l'architecte. Ce dessin est réalisé d'après un plan d'état
des lieux fourni par le maître d'ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 12



PROJET - PLAN DES FAÇADES

PC 40







MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la
Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi







ETAT SANITAIRE

PAREMENTS EXTERIEURS

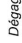
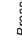

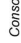
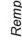
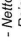
Généralités

-  Fissure, lacune, joint vidé
-  Encrassement
-  Maçonnerie pierre de taille
-  Pierre de taille allérée, desquamée
-  Pierre éclatée, cassée
-  Disjointoiement ponctuel

Maçonnerie de moellon

-  Enduit alléré
-  Reprise et regrèage au mortier hydraulique
-  Badigeon alléré
-  Rejointoiement à la chaux joints tirés au fer
-  Peinture étanche partiellement décollée
-  Chêneau zinc encaissé avec débordement

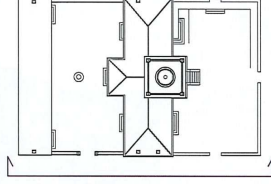
PROJET

-  Dégagement et rejointoiement en profondeur au mortier de chaux
-  Brossage, nettoyage des parements
-  Consolidation, regrèage ponctuel
-  Remplacement par pierre neuve ou greffe
-  Nettoyage
-  Rejointoiement fin à la chaux, en recherche

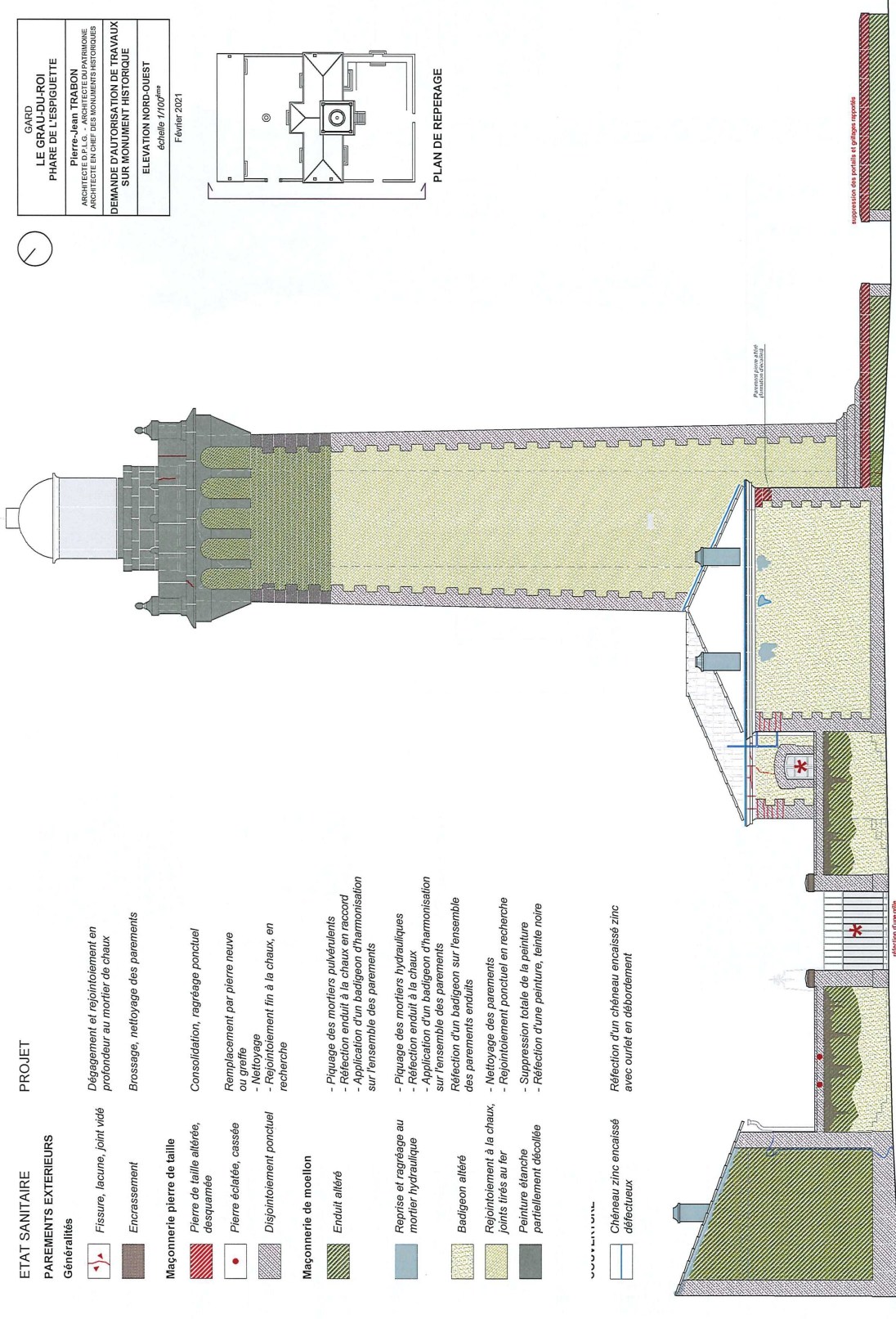
-  Piquage des mortiers pulvérisés
-  Réfection enduit à la chaux en raccord sur l'ensemble des parements
-  Piquage des mortiers hydrauliques
-  Réfection enduit à la chaux
-  Application d'un badigeon d'harmonisation sur l'ensemble des parements
-  Réfection d'un badigeon sur l'ensemble des parements enduits
-  Nettoyage des parements
-  Rejointoiement ponctuel en recherche
-  Suppression totale de la peinture
-  Réfection d'une peinture, teinte noire

GARD
LE GRAU-DU-ROI
PHARE DE L'ESPIQUETTE
Pierre-Jean TRABON
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX
SUR MONUMENT HISTORIQUE
ELEVATION NORD-OUEST
échelle: 1/100 ^{ème}

Février 2021



PLAN DE REPERAGE



représentation des poteaux et grèges apparents



TITRE ÉTUDE

VALORISATION

ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place de Précheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :

ATELIER AAJUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :

AGENCE THOMAS GENTILINI
2486 Chemin de Régamat
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :

PHILIPPE BELIN
21, rue Beauléopaire - 75 010 Paris

Scénographe :

FLAVIO BONUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :

IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS

Ce document n'est pas un dessin d'exécution. Il ne peut être utilisé par l'entrepreneur en charge du projet pour exécuter les ouvrages. L'entrepreneur devra détenir son propre plan de travail et devra être responsable de son exécution. Ce document est le résultat de la collaboration entre l'architecte et le maître d'ouvrage. Il est établi en deux exemplaires, un pour l'architecte et un pour le maître d'ouvrage. Ce dessin est la propriété de l'architecte. Ce dessin est établi d'après un plan d'état des lieux fournis par la maîtrise d'ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021

PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 13

PROJET - PLAN DES FAÇADES

PC 40

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

ETAT SANITAIRE

PAREMENTS EXTERIEURS

Généralités

Fissure, lacune, joint vidé

Encrassement

Maçonnerie pierre de taille

Pierre de taille allérée, desquamée

Pierre éclatée, cassée

Disjointoiement ponctuel

Maçonnerie de moellon

Enduit altéré

Reprise et ragréage au mortier hydraulique

Badigeon altéré

Rejointoiement à la chaux, joints tirés au fer

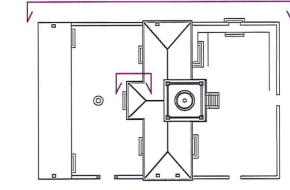
Peinture écaillée partiellement décollée

COUVERTURE

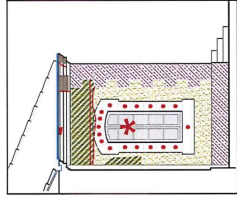
Chéneau zinc encaissé avec curlet en débordement défectueux



GARD LE GRAU-DU-ROI PHARE DE L'ESPIQUETTE
Pierre-Jean TRABON ARCHITECTE ASSOCIÉS ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE
ELEVATION SUD-EST échelle 1/100 ^{me} Février 2021

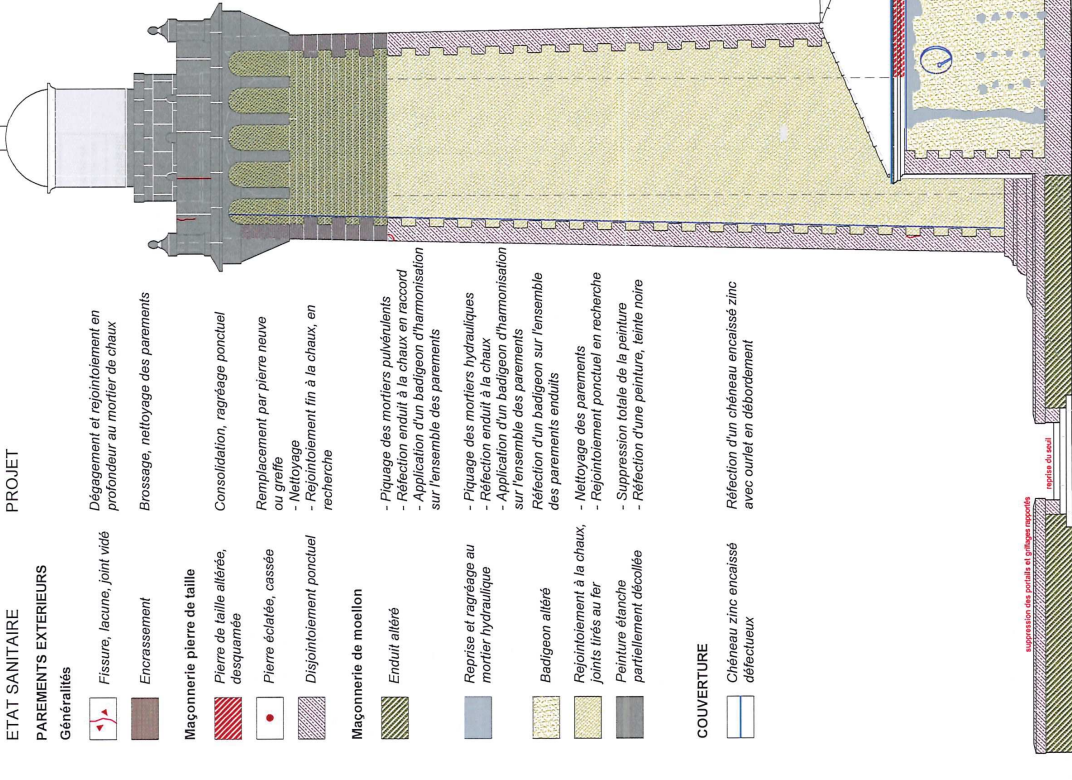


PLAN DE REPERAGE



ELEVATION SUD-EST DU MAGASIN

- réhabilitation des toits
- réfection des corniches rompues
- réfection d'un encadrement pierre de taille
- réfection enduite, bois, zinc



TITRE ÉTUDE

VALORISATION

ÉCO-TOURISTIQUE DU PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place de Préchaurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER A.A.U.N
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486, Chemin de Régénat
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaurepaire - 75 010 Paris

scénographe :
FLAVIO BONIUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :
IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'ouvrage et les relevés de principe de l'architecte d'origine pour des plans de géométrie.

DROITS

Ce document n'est pas un dessin d'exécution, il ne peut être utilisé par l'entrepreneur en charge du projet pour exécuter les ouvrages. L'entrepreneur devra s'adresser son dossier de soumission à la maîtrise d'ouvrage sur le site, et ce avant de commencer les travaux ou les ouvrages. Ne pas masquer le dessin, utiliser les cotations ou l'échelle graphique conformément. Ce dessin est la propriété de l'architecte. Ce dessin est réalisé d'après un plan d'état des lieux fourni par le maître d'ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 14

PROJET - PLAN DES FAÇADES

PC 40

MATRICE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

ETAT SANITAIRE

EMMACHEMENTS PIERRE



Marche pierre desquamée

- Purge
- Consolidation ponctuelle

PAREMENTS EXTERIEURS

Généralités



Fissure, lacune, joint vidé

Dégagement et rejointoiement en profondeur au mortier de chaux



Encrassement

Brossage, nettoyage des parements

Maçonnerie pierre de taille



Pierre de taille altérée, desquamée

Consolidation, ragréage ponctuel



Pierre éclatée, cassée

Remplacement par pierre neuve ou greffe



Disjointoiement ponctuel

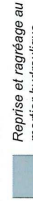
- Nettoyage
- Rejointoiement fin à la chaux, en recherche

Maçonnerie de moellon



Enduit altéré

- Piquage des mortiers pulvérisés
- Réfection enduit à la chaux en raccord
- Application d'un badigeon d'harmonisation sur l'ensemble des parements



Reprise et ragréage au mortier hydraulique

- Piquage des mortiers hydrauliques
- Réfection enduit à la chaux
- Application d'un badigeon d'harmonisation sur l'ensemble des parements



Badigeon altéré

Réfection d'un badigeon sur l'ensemble des parements enduits



Rejointoiement à la chaux, joints tirés au fer

- Nettoyage des parements
- Rejointoiement ponctuel en recherche



Peinture écaillée partiellement décollée

- Suppression totale de la peinture
- Réfection d'une peinture, teinte noire

MENUISERIES



Menuiserie bois altérée

Restauration des menuiseries



Menuiserie PVC

- Dépose en démolition
- Réfection de menuiseries bois suivant modèle

COUVERTURE

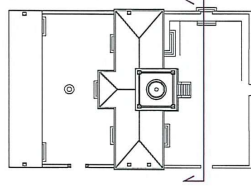


Chéneau zinc encaissé défectueux

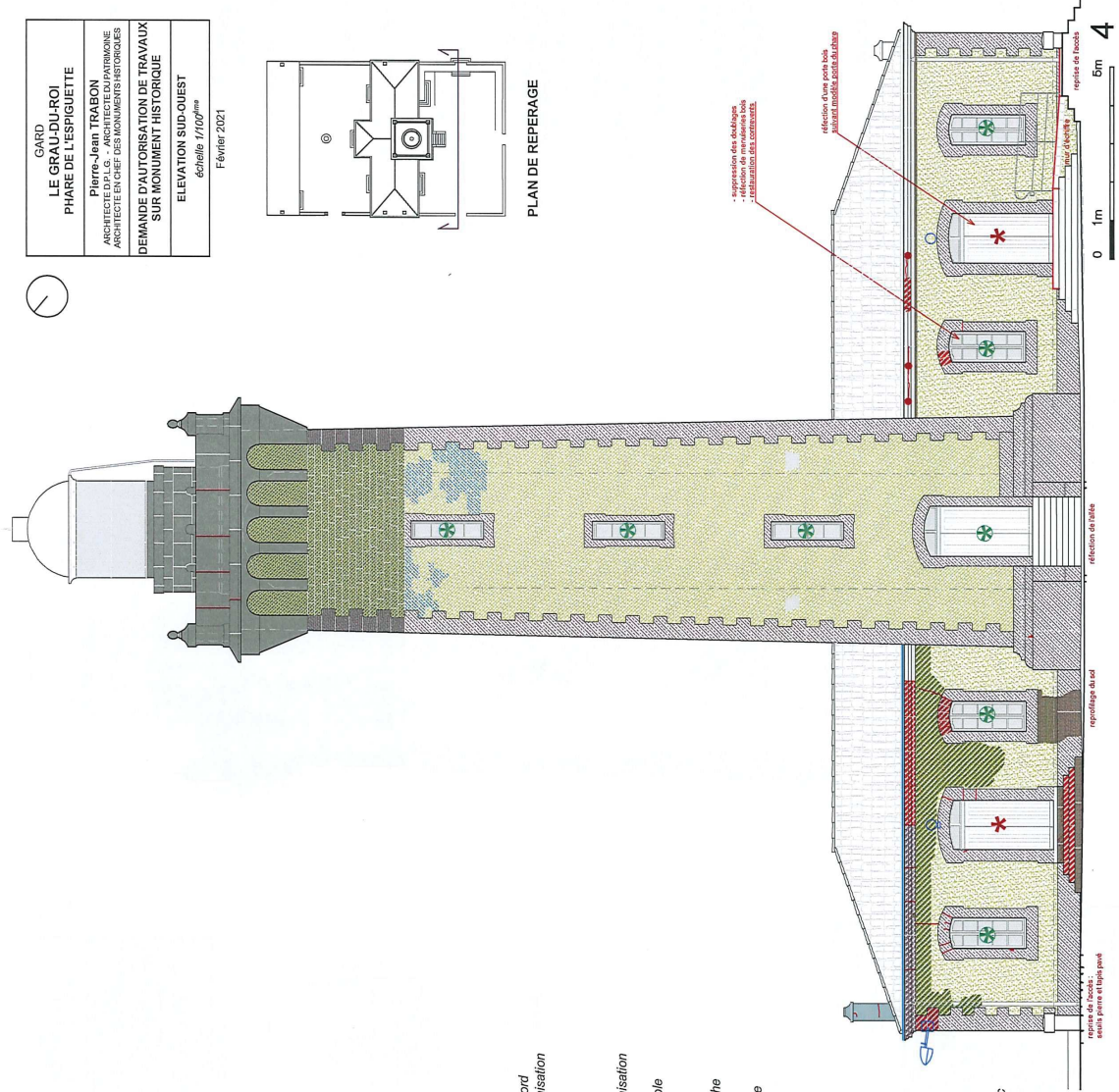
Réfection d'un chéneau encaissé zinc avec oulet en débordement

GARD LE GRAU-DU-ROI PHARE DE L'ESPIQUETTE
Pierre-Jean TRABON ARCHITECTE D'EDIFICES ANCIENS ET MONUMENTS HISTORIQUES ARCHITECTE EN CHARGE DES TRAVAUX HISTORIQUES
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE
ELEVATION SUD-OUEST échelle 1/100 ^{ème} Février 2021

Février 2021



PLAN DE REPERAGE



repousse de l'écrou
démolir partie de l'écrou gainé

repointage au sol

réfection de table

réfection de bois

réfection de bois

réfection de bois

- Suppression des doublages
- Nettoyage des parements
- Réhabilitation des corniches

réfection d'une porte bois
reprise de l'écrou

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont révisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS

Ce document est l'œuvre de l'architecte. Il ne peut être utilisé par l'intéressé en charge de projet pour évaluer les ouvrages. L'entrepreneur devra réaliser son propre relevé de mesure des ouvrages et l'apposer sur le site, et ce avant de commencer les travaux sur l'édifice graphique uniquement. Ce dessin est la propriété de l'architecte. Ce dessin est révisé d'après un plan d'état des lieux fourni par le maître d'ouvrage.

TITRE PLANCHE

DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 15

PROJET - PLAN DES FAÇADES

PC 40

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune : LE GRAU DU ROI
Hôtel de Ville - 1 Place de la Libération - BP 16
30 240 Le Grau du Roi

TITRE ÉTUDE

VALORISATION
ÉCO-TOURISTIQUE DU
PHARE DE L'ESPIQUETTE

PHASE

AT ERP

INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

Architecte du patrimoine :
A+P ARCHITECTES ASSOCIÉS
34, Place de Précheurs
13 100 Aix-en-Provence

Architecte du patrimoine :
ATELIER AAUN
6, rue Ste Eugénie - 30 000 Nîmes

Paysagiste :
AGENCE THOMAS GENTILINI
2486, Chemin de Réganal
13170 Les Pennes Mirabeau

Muséographe :
PHILIPPE BELIN
21, rue Beaurepaire - 75 010 Paris

Scénographe :
FLAVIO BONIUCCELLI
113, Rue du chemin vert
75011 Paris

Bureau d'études fluides :
IGBAT
9, allée des bouleaux
84 000 Avignon

DOCUMENTS SOURCES

Les plans d'état des lieux sont réalisés d'après les documents fournis par la maîtrise d'ouvrage et les relevés de principe de l'architecte qui ne sont pas des plans de géométrie.

DROITS

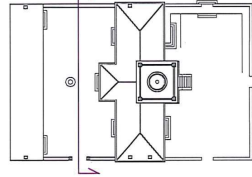
Ce document n'est qu'un dessin d'exécution. Il ne peut être utilisé par l'empreneur en charge du projet pour exécuter les ouvrages. L'empreneur devra réaliser son propre plan de mesures des ouvrages et s'appuyer sur les plans de l'architecte pour la réalisation des ouvrages. Pour les ouvrages de charpente, il devra utiliser les données de l'architecte graphique d'équipement. Ce dessin est la propriété de l'architecte. Ce dessin est restitué d'après un plan d'état des lieux fourni par la maîtrise d'ouvrage.

TITRE PLANCHE

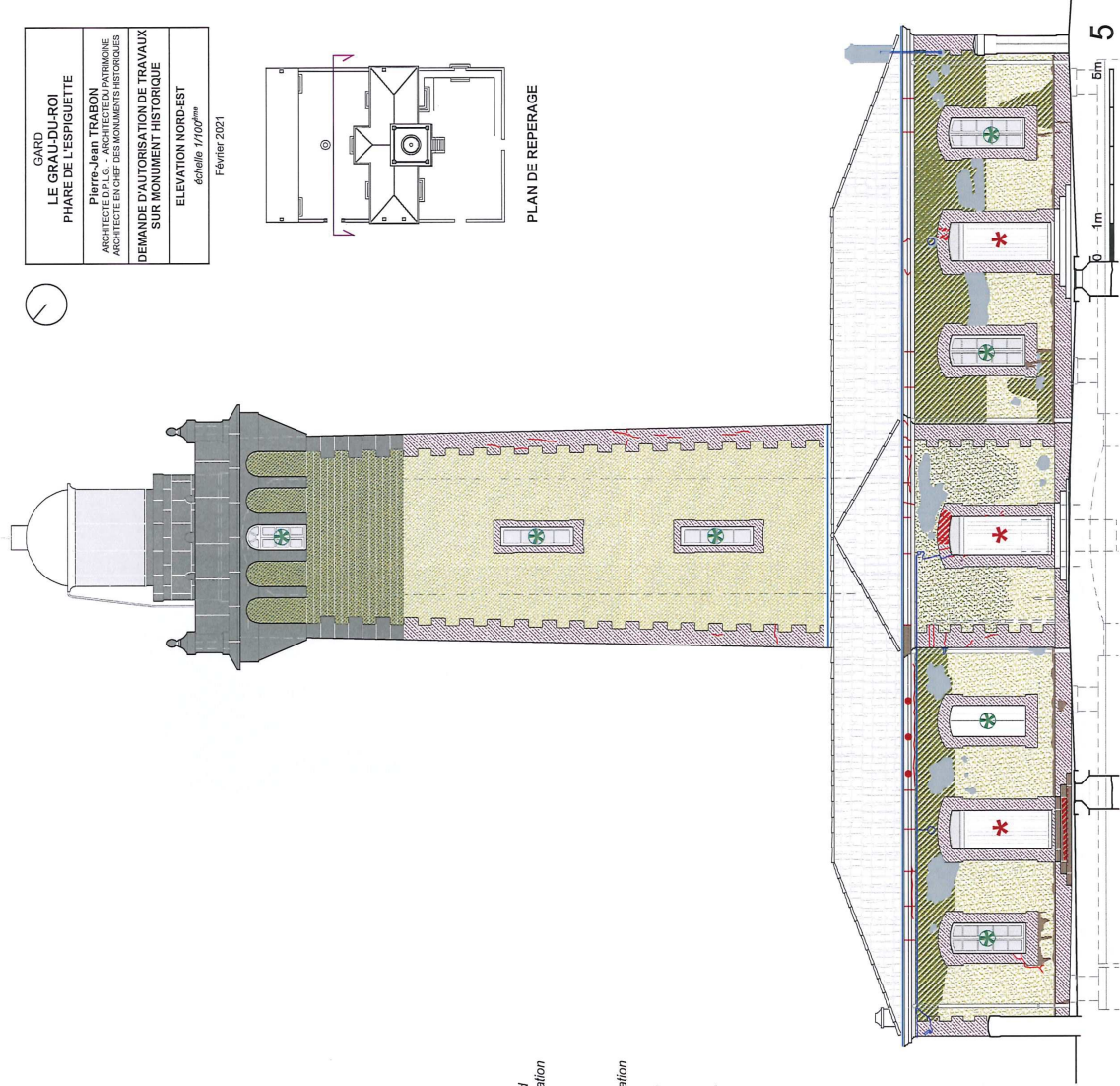
DATE : 15/03/2021
PHASE : AT ERP

ECHELLE : N° 16

GARD LE GRAU DU ROI PHARE DE L'ESPIQUETTE
Pierre-Jean TRABON ARCHITECTE D.P.L.G. - ARCHITECTE DU PATRIMOINE ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE
ELEVATION NORD-EST échelle 1/100 ^{ème} Février 2021



PLAN DE REPERAGE



ETAT SANITAIRE
EMMARCHÈMENTS PIERRE

- Marche pierre desquamée
- Purge
- Consolidation ponctuelle

PAREMENTS EXTERIEURS

Généralités

- Fissure, lacune, joint vidé
- Enracinement
- Dégagement et rejointoiement en profondeur au mortier de chaux
- Brossage, nettoyage des parements
- Maçonnerie pierre de taille
- Pierre de taille altérée, desquamée
- Pierre éclatée, cassée
- Disjointoiement ponctuel
- Consolidation, ragréage ponctuel
- Remplacement par pierre neuve ou greffe
- Nettoyage
- Rejointoiement fin à la chaux, en recherche

Maçonnerie de moellon

- Enduit altéré
- Piquage des mortiers pulvérulents
- Réfection enduit à la chaux en raccord
- Application d'un badigeon d'harmonisation sur l'ensemble des parements
- Reprise et ragréage au mortier hydraulique
- Piquage des mortiers hydrauliques
- Réfection enduit à la chaux
- Application d'un badigeon d'harmonisation sur l'ensemble des parements
- Réfection d'un badigeon sur l'ensemble des parements enduits
- Nettoyage des parements
- Rejointoiement ponctuel en recherche
- Suppression totale de la peinture
- Réfection d'une peinture, teinte noire

MENUISERIES

- Menuiserie bois altérée
- Menuiserie PVC
- Restauration des menuiseries
- Dépense en démolition
- Réfection de menuiseries bois suivant modèle

COUVERTURE

- Chéneau zinc encaissé défectueux
- Réfection d'un chéneau encaissé zinc avec curiel en débordement

